

MAISON DU PÈRE

ACCÈS SANTÉ

UN ACCOMPAGNEMENT EN SANTÉ SANS ÉQUIVALENT AU QUÉBEC

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Accès Santé est un service de courte durée, offert en collaboration avec le CIUSSS, accessible sur recommandation de l'équipe référente. Il s'adresse aux hommes de 25 ans et plus en situation d'itinérance ou de grande précarité, vivant avec des enjeux de dépendance, de santé physique et/ou de santé mentale. La durée du séjour varie généralement de trois semaines à trois mois.

POURQUOI ?

- Offrir un lieu de convalescence sécuritaire à des hommes sans domicile fixe, à la suite d'une hospitalisation.
- Éviter une détérioration de l'état de santé chez des personnes vulnérables.
- Réduire les risques de réhospitalisation ou de complications médicales.
- Permettre un accès équitable à des soins de santé spécialisés, souvent inaccessibles autrement.
- Offrir un accompagnement humain dans un moment critique de vulnérabilité.
- Soutenir la transition vers un logement ou une ressource adaptée, lorsque possible.

POUR QUI ?

Accès Santé s'adresse aux hommes de 25 ans et plus en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, ayant des besoins en soins de santé physique, mentale ou en lien avec une dépendance. Le service est également adapté pour les personnes nécessitant des soins palliatifs ou de fin de vie.



YVENS HENRY

Coordonnateur, Accès Santé et URS
yvens.henry@maisondupere.org
514-845-0168, poste 356

JULIE DENIS

Directrice, Continuum de services cliniques
julie.denis@maisondupere.org
514-845-0168, poste 351

REmplir le formulaire de demande de service pour accès santé

SERVICES OFFERTS

- 10 lits pour des soins de santé spécialisés et 20 lits pour des soins d'urgence/santé.
- Évaluation psychosociale
- Repérage des maladies chroniques, évaluation des symptômes, éducation à la prise de médicaments, réaffiliation vers le réseau de la santé.
- Unité de Convalescence :
 - Retour de chirurgie
 - Retour d'un examen invasif
 - Retour hospitalisation
 - Stabilisation en logement
- Suivis oncologiques
 - Traitement en radiothérapie
 - Traitement en immunothérapie
 - Chirurgie palliative

- Soins palliatifs :
 - Suivi des soins palliatifs avec l'équipe oncologique du participant
 - Soins de fin de vie dans la dignité et le respect
 - Gestion des soins du participant, partenariat avec la SSPAD
 - Fiducie pour la gestion des biens et argent
- Programme pour les utilisateurs de drogues injectables (UDI)
 - Assurer suivi d'une antibiothérapie intraveineuse
 - Suivi des soins de PICC-line
 - Accompagnement vers l'utilisation de drogue de façon sécuritaire
- Administration de médicaments, prise des signes vitaux, soins des plaies, soins ventilatoires, administration d'insuline.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être un homme de 25 ans et plus en situation d'itinérance ou à risque de l'être.
- Présenter un ou des problèmes de santé physique, mentale ou de dépendance nécessitant des soins de courte durée.
- Être référé par un·e professionnel·le de la santé ou des services sociaux.

CRITÈRES D'EXCLUSION

- Personnes dont l'état de santé nécessite une hospitalisation en soins intensifs.
- Présenter un comportement violent ou mettant en danger la sécurité des autres résidents ou du personnel.
- Refuser de respecter les règles de vie en communauté établies par la Maison du Père.



YVENS HENRY

Coordonnateur, Accès Santé et URS
yvens.henry@maisondupere.org
514-845-0168, poste 356

JULIE DENIS

Directrice, Continuum de services cliniques
julie.denis@maisondupere.org
514-845-0168, poste 351

REmplir le formulaire de demande de service pour accès santé